

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 235 131 Euros

Siège social : 2, rue Isaac Newton, 25000 - BESANCON

316 514 769 RCS BESANCON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 25 JUIN 2025

...

« DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à la somme de 2 329 587,87 €, de la manière suivante :

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à la somme de 2 329 58,87 €, de la manière suivante :

La somme de 329 465,55 € au poste « Autres Réserves »,

Le solde, soit la somme de 2.000.122,32 € à titre de dividendes mis en paiement à compter de ce jour, soit un dividende de 25,53 € par action.

L'ensemble de ces dividendes sera éligible à l'abattement de 40% réservé aux personnes physiques

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action	Eligible à la réfaction de 40%
31/12/2021	2 500 000 €	31,91 €	2 500 000 €
31/12/2022	2 500 000 €	31,91 €	2 500 000 €
31/12/2023	2 000 000 €	25,53 €	2 000 000 €

Cette décision est adoptée. »

Certifié conforme à l'original par le Président



BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Aalberts Surface Technologies

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON

Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 31651476900041

Déclaration souscrite en Euros				Exercice N, clos le : 31/12/2024				31/12/2023		
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net
Capital souscrit non appelé (I)				AA			0		0	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*		AB	AC		0		0	
		Frais de recherche et de développement*		AD	AE		0		0	
		Concession, brevets et droits similaire		AF	518 460 AG		500 752		17 708 34 354	
		Fonds commercial (1)		AH	3 305 095 AI				3 305 095 3 305 095	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK		0		0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM		0		0	
				AN	289 619 AO				289 619 289 619	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AP	6 823 353 AQ		4 652 376		2 170 977 2 381 886	
		Constructions		AR	30 335 109 AS		24 179 752		6 155 357 6 727 222	
		Installations techniques, matériels et outillage industriels		AT	3 438 126 AU		2 943 969		494 157 562 380	
		Autres immobilisations corporelles		AV	1 481 729 AW				1 481 729 1 302 252	
		Immobilisations en cours		AX	AY		0		0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		CS	CT		0		0	
		Participations évalués par mise en équivalence		CU	CV		0		0	
		Autres participations		BB	BC		0		0	
		Créances rattachées à des participations		BD	BE		0		0	
		Autres titres immobilisés		BF	BG		0		0	
		Prêts		BH	BI		28 782		28 782 28 782	
		Autres immobilisations financières*								
	TOTAL (II)				BJ	46 220 273 BK		32 276 849		13 943 425 14 631 590
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements		BL	271 128 BM				271 128 290 004	
		En cours de production de biens		BN	BO		0		0	
		En cours de production de services		BP	BQ		0		0	
		Produits intermédiaires et finis		BR	BS		0		0	
		Marchandises		BT	BU		0		0	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	8 580 BW				8 580 12 391	
		Clients et comptes rattachés* (3)		BX	3 397 654 BY		45 338		3 352 316 3 613 217	
		Autres créances (3)		BZ	7 446 939 CA				7 446 939 6 811 912	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		0		0	
				CD	CE		0		0	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CF	73 348 CG				73 348 105 379	
		Disponibilités		CH	87 197 CI				87 197 108 983	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)		CJ	11 284 846 CK		45 338		11 239 508 10 941 886		
	TOTAL (III)		CL					0 0		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)		CM					0 0		
	Primes de remboursement des obligations (V)		CN					0 0		
	Ecart de conversion actif* (VI)		CO	57 505 119 1A		32 322 187		25 182 932 25 573 477		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)									
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an			CP	(3) Part à plus d'un an		CR	57 831
Clause de réserve de propriété :			immobilisations :			Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES			Exercice N	Exercice N-1
(Ne pas reporter le montant des centimes)*				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)		DA 4 235 131	4 235 131
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...		DB 4 987 912	4 987 912
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD 423 514	423 514
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) EJ		DG 8 583 242	7 952 502
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 2 329 588	2 630 740
	Subvention d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées*		DK	
	TOTAL (I)		DL 20 559 386	20 229 798
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO 0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP 39 000	4 460
	Provisions pour charges		DQ 93 216	86 328
	TOTAL (III)		DR 132 216	90 788
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI		DV 37 607	310 317
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 1 926 533	2 289 513
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =		DY 2 260 897	2 386 420
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA 266 293	266 640
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC 4 491 330	5 252 889
	Ecart de conversion passif* (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 25 182 932	25 573 475
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 4 466 262	5 223 596
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :			AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES						
			Exercice N				Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	10 068	FB		FC	10 068	38 144
	Production vendue	biens*	FD	19 011	FE		FF	19 011	10 029
		services*	FG	20 163 898	FH		FI	20 163 898	21 954 225
	Chiffre d'affaires nets*		FJ	20 192 977	FK	0	FL	20 192 977	22 002 398
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subvention d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	215 633	235 637
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 875	1 813
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 413 485	22 239 848	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	14 526	32 239
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	961 747	1 047 448
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	18 876	26 919
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	7 252 297	8 388 909
	Impôts, taxes, versements assimilés*						FX	374 391	371 165
	Salaires et traitements*						FY	5 119 744	5 050 242
	Charges sociales (10)						FZ	1 983 894	1 956 637
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations : - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions *				GA	1 650 211	1 731 011	
						GB			
						GC	7 940	7 714	
			- sur actif circulant : dotations aux provisions				GD	10 410	2 471
			- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	1 282	2 067
	Autres charges (12)						GF	17 395 318	18 616 822
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	3 018 167	3 623 026	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	228 821	290 079
	Reprises sur provisions et transfert de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	228 821	290 079
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 655	6 335
	Différence négative de change						GS		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	4 655	6 335
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES									
							Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA	136 744	7 852
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*						HB	3 000	550
	Reprises sur provisions et transfert de charges						HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD	139 744	8 402
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)						HE	279	1 140
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*						HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						HG	39 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH	39 279	1 140
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							HI	100 465	7 262
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ	256 457	348 774
Impôts sur les bénéfices*						(X)	HK	756 755	934 518
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)							HL	20 782 050	22 538 329
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)							HM	18 452 462	19 907 589
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							HN	2 329 588	2 630 740
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	(2)	produits de locations immobilières					HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G	136 744	7 852
	(3)	- crédit-bail mobilier *					HP		
		- crédit-bail immobilier					HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)					1H		1 140
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK		
	(6bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
	(9)	Dont transferts de charges					A1	205 664	112 475
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9							
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :							Exercice N	
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
	ECARTS PROVISIONS 2022								
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N	
								Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

NOTE PRELIMINAIRE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée 12 mois.

L'exercice social clos le 31/12/2024 avait une durée 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 25 182 932 €.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 2 329 588 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1er janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Les comptes sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise a identifié des immobilisations décomposables procurant des avantages économiques selon un rythme différent qui sont comptabilisées séparément.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir la valeur comptable.

La valeur actuelle a été retenue comme la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Stocks et en-cours

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O .

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance- crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Commentaires spécifiques sur les provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Commentaires spécifiques sur les honoraires

Le montant des honoraires du Commissaires aux comptes est inclus dans les comptes consolidés d'Aalberts NV.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le postes « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

Une provision est comptabilisée le cas échéant, lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir leur valeur comptable. La valeur actuelle a été retenue comme étant la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Commentaires spécifiques sur les indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en engagements hors bilan.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Commentaires spécifiques sur le chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitements.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS POST CLOTURES

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (K€)

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 823			3 823
Immobilisations corporelles	41 406	1 484	522	42 368
Immobilisations financières	29			29
TOTAL	45 258	1 484	522	46 220

Les fonds de commerce sont constitués en très grande partie d’éléments d’actif apportés par la société Thermicentre lors de la fusion absorption de celle-ci en 2005. Lors de cette fusion, les apports ont été effectués pour leur valeur réévaluée. Cette valeur avait été appréciée par application de la méthode dite de la valeur de rente du Goodwill capitalisée sur 8 ans sur l’actif net comptable corrigé rémunéré au taux de rendement obligataire de 5,5 %.

La société n'a pas réalisé de mises hors service des immobilisations sur 2024.

Le montant total des immobilisations en cours en fin d'exercice s'élève à 1 481 K€

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	484	17		501
Immobilisations corporelles	30 143	1 634		31 777
TOTAL	30 627	1 651		32 278

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Durée
Conc.brevets.licences.logiciels	518	501	17	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	3 305		3 305	Non amort
Terrains	290		290	Non amort
Constructions	6 823	4 652	2 171	de 10 à 20 ans
Agenc.amenag.constructions				de 3 à 20 ans
Installations techniques materiels et outillages industriels	30 335	24 180	6 155	de 3 à 15 ans
Imm. amen . agenc divers	2 067	1 862	205	de 3 à 11 ans
Matériel de transport, manutention	63	48	15	de 3 à 10 ans
Mat.bureau . Informatique . Mobilier	1 309	1 033	276	de 1 à 10 ans
Immobilisations en cours	1 481		1 481	Non amort
Dépôts et Cautionnements	29		29	Non amort
TOTAL	46 220	32 276	13 944	

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

<i>Nature des dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisation corporelles				
Stocks et encours				
Comptes de tiers	40	8	2	46
Comptes financiers				
TOTAL	40	8	2	46

<i>Etat des créances</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Actif immobilisé	29		29
Actif circulant	10 844	10 786	58
Charges constatées d'avance	87	87	
TOTAL	10 960	10 873	87

Dont avec les entreprises liées, dans le poste actif circulant, 252 K€ correspondant à des créances clients et 7 180 K€ pour le cash pool et le solde de l'IS

<i>Charges constatées d'avance</i>
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la repercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur .

NOTES SUR LE BILAN PASSIF K€

Mouvements de titres	Nombre	Val Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	78	54,06	4 235
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	78	54,06	4 235

Variation des capitaux propres	Montant
Capitaux propres au 31/12/2023	20 230
Résultat de l'exercice	2 329
Distribution de dividendes	-2 000
Autres mouvements - provisions réglementées	
Capitaux propres au 31/12/2024	20 559

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture
Provisions pour impôts				
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	91	49	8	132
TOTAL	91	49	8	132

Les provisions pour risques et charges correspondent à la provision médailles du travail pour 93 k€ et une provision restructuration pour 39 k€.

Commentaires spécifiques sur les provisions pour charges

provision pour impôt	Montant
Provisions pour impôt au 31/12/2023	
NEANT	
Provisions pour impôt au 31/12/2024	

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses dont Compte courant	38	13	25	
Fournisseurs	1 926	1 926		
Dettes fiscales et sociales	2 261	2 261		
Autres Dettes	266	266		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 491	4 466	25	

| Dont dans le poste fournisseurs (2 K€) correspondant à des entreprises liées

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de credit	
Emprunts et dettes financières divers	2
Fournisseurs	568
Dettes fiscales et sociales	1 899
Autres Dettes	24
Interets courus sur découverts	
TOTAL	2 493

NOTES SUR LE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	2024	2023	variation
France	19 806	21 764	-1 958
Etranger	387	238	149
TOTAL	20 193	22 002	-1 809

Détail des produits et charges financiers	charges	Produits
Escomptes accordés	5	
Autres produits (charges) financiers		229
TOTAL	5	229

Les 229 K€ correspondent à des produits de cash pool avec les entreprises liées

Détail des produits et charges exceptionnels	charges	Produits
Autres	39 1	137
TOTAL	40	137

Les 137 K€ correspondent à la restitution de la CSPE des années 2011-2013

Ventilation de la base fiscale et de l'impôt

Ventilation de la base fiscale	base comptable	reintégration	déduction	base fiscale
Résultat d'exploitation	3 018	47	14	3 051
Résultat financier	224			224
Résultat exceptionnel	100			100
Participation des salariés	-256	256	348	-348
TOTAL	3 086	303	362	3 027

Ventilation de l'impôt	base fiscale	impôt
Résultat d'exploitation	3 051	763
Résultat financier	224	56
Résultat exceptionnel	100	25
Participation des salariés	-348	-87
Déficit reportable		
Créances d'impôt à raison des déficits fiscaux		
Crédit Impot Recherche		
Contribution sociale 3,5%		
TOTAL	3 027	757

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Effet	base fin 2024	Impôt différé	base fin 2023	Impôt différé
Participation des salariés	Allègement	256	64	349	87
Provisions congés payés					
Provisions pour risque					
Total allègement d'IS à fin 2024		256	64	349	87
Total accroissement d'IS à fin 2024					

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes est inclus dans les comptes consolidés d'Aalberts NV

ENGAGEMENTS FINANCIERS K€

<i>Engagements donnés</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>		
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Autres</i>
Avals, cautions et garanties donnés Effets escomptés non échus Créances professionnelles cédées (Dailly) Sûretés réelles consenties Autres engagements				
TOTAL				

<i>Engagements reçus</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Accordés par</i>		
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Autres</i>
Avals, cautions et garanties reçues Créances garanties Autres engagements				
TOTAL				

<i>Engagements réciproques</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>
Abandons de créances conditionnelles Intérêts à échoir sur emprunts Engagement de crédit bail mobilier Découvert bancaire autorisé non utilisé Escompte autorisé non utilisé				
TOTAL				

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen par catégories de salariés	2024	2023
Cadres	21	24
Agents de maîtrise	22	28
Employés	10	3
Ouvriers	54	50
TOTAL	107	105

Suite au changement de classification de la CCN de le Métallurgie, les catégories ont changé en 2024.

Intégration fiscale
La société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts France SARL Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt. L'accord prévoit au bénéfice des sociétés intégrées une réallocation immédiate des économies d'impôts liées aux déficits et moins values générées par les sociétés membres intégrées. Seule la partie des déficits utilisée par le groupe peut donner droit à réallocation de l'économie d'impôt. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société
Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à d'adresse suivante : Sanderburgerlaan 4 3947 CS Langbroek THE NEDERLANDS

Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses :

- L'augmentation annuelle des salaires est de :

3 % constant pour la catégorie Cadres

3 % constant pour la catégorie non Cadres
- Le taux d'actualisation est de 3,60 %
- Le départ est prévu sauf dérogation individuelle à :

de 64 à 65 ans pour la catégorie Cadre

de 60 à 63 ans pour la catégorie non Cadre
- Le taux de rotation retenu est

médium pour la catégorie Cadre

médium pour la catégorie non Cadre
- Le taux de charges sociales retenu est

48 % pour la catégorie Cadre

39 % pour la catégorie non Cadre
- Le départ intervient à l'initiative du salarié
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire Insee 2018-2020 M/F
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective proratisée.

Les engagements :

Le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus s'établit ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dette actuarielle ou passif social à la clôture de l'exercice	849	854

AUTRES INFORMATIONS (suite)

Transactions avec les parties liées
Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.

Evénements post clôture

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Société par actions simplifiée

2 rue Isaac Newton

25000 BESANCON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Société par actions simplifiée

2 rue Isaac Newton
25000 BESANCON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures prévues par cet article, ni le pourcentage du montant total des achats et du chiffre d'affaires de l'exercice.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il :

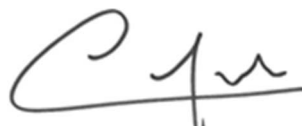
- Identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 4 juin 2025

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Aalberts Surface Technologies				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :				12			
Adresse de l'entreprise : 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON				Durée de l'exercice précédent* :				12			
Numéro SIRET* : 31651476900041											
Déclaration souscrite en Euros				Exercice N, clos le : 31/12/2024				31/12/2023			
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			0		0		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*		AB			AC	0		0	
		Frais de recherche et de développement*		AD			AE	0		0	
		Concession, brevets et droits similaire		AF	518 460		AG	500 752		17 708 34 354	
		Fonds commercial (1)		AH	3 305 095		AI			3 305 095 3 305 095	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ			AK	0		0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL			AM	0		0	
		Terrains		AN	289 619		AO			289 619 289 619	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions		AP	6 823 353		AQ	4 652 376		2 170 977 2 381 886	
		Installations techniques, matériels et outillage industriels		AR	30 335 109		AS	24 179 752		6 155 357 6 727 222	
		Autres immobilisations corporelles		AT	3 438 126		AU	2 943 969		494 157 562 380	
		Immobilisations en cours		AV	1 481 729		AW			1 481 729 1 302 252	
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		AX			AY			0 0	
		Participations évalués par mise en équivalence		CS			CT			0 0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations		CU			CV			0 0	
		Créances rattachées à des participations		BB			BC			0 0	
		Autres titres immobilisés		BD			BE			0 0	
		Prêts		BF			BG			0 0	
		Autres immobilisations financières*		BH	28 782		BI	28 782		28 782	
		TOTAL (II)		BJ	46 220 273		BK	32 276 849		13 943 425 14 631 590	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements		BL	271 128		BM	271 128	
En cours de production de biens				BN			BO	0		0	
En cours de production de services				BP			BQ	0		0	
Produits intermédiaires et finis				BR			BS	0		0	
Marchandises				BT			BU	0		0	
Avances et acomptes versés sur commandes				BV	8 580		BW	8 580		12 391	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés* (3)		BX	3 397 654		BY	45 338		3 352 316 3 613 217		
	Autres créances (3)		BZ	7 446 939		CA	7 446 939		6 811 912		
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB			CC	0		0		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD			CE	0		0		
	Disponibilités		CF	73 348		CG	73 348		105 379		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)		CH	87 197		CI	87 197		108 983		
	TOTAL (III)		CJ	11 284 846		CK	45 338		11 239 508 10 941 886		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)		CL					0 0			
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					0 0			
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					0 0			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	57 505 119		1A	32 322 187		25 182 932 25 573 477		
	Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an		CP			(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :		Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise :		AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	4 235 131	4 235 131
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB	4 987 912	4 987 912
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	423 514	423 514
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) EJ	DG	8 583 242	7 952 502
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 329 588	2 630 740
	Subvention d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	20 559 386	20 229 798
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	39 000	4 460
	Provisions pour charges	DQ	93 216	86 328
	TOTAL (III)	DR	132 216	90 788
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV	37 607	310 317
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 926 533	2 289 513
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	2 260 897	2 386 420
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	266 293	266 640
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	4 491 330	5 252 889
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	25 182 932	25 573 475
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Dont {	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 466 262	5 223 596
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES							
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 068	FB		FC	10 068	38 144	
	Production vendue	{	biens*	FD	19 011	FE	19 011	10 029	
				services*	FG	20 163 898	FH	20 163 898	21 954 225
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	20 192 977		FK	0	FL	20 192 977	22 002 398
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subvention d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	215 633	235 637	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 875	1 813	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	20 413 485	22 239 848		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	14 526	32 239	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	961 747	1 047 448	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	18 876	26 919	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	7 252 297	8 388 909	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	374 391	371 165	
	Salaires et traitements*					FY	5 119 744	5 050 242	
	Charges sociales (10)					FZ	1 983 894	1 956 637	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		{	- dotations aux amortissements*		GA	1 650 211	1 731 011
					- dotations aux provisions *		GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	7 940	7 714
			- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	10 410	2 471
	Autres charges (12)					GE	1 282	2 067	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	17 395 318	18 616 822	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 018 167	3 623 026		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	228 821	290 079	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	228 821	290 079		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 655	6 335	
	Différence négative de change					GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	4 655	6 335	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	224 166	283 744		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)					GW	3 242 333	3 906 770		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	136 744	7 852
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	3 000	550
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	139 744	8 402
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	279	1 140
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	39 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	39 279	1 140
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	100 4657 262
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	256 457348 774
Impôts sur les bénéfices* (X)			HK	756 755934 518
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			HL	20 782 05022 538 329
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			HM	18 452 46219 907 589
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	2 329 5882 630 740
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	136 744	7 852
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP		
	- crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H		1 140
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	205 664	112 475
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	Obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles	
	ECARTS PROVISIONS 2022			
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

NOTE PRELIMINAIRE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée 12 mois.

L'exercice social clos le 31/12/2024 avait une durée 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 25 182 932 €.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 2 329 588 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1er janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Les comptes sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise a identifié des immobilisations décomposables procurant des avantages économiques selon un rythme différent qui sont comptabilisées séparément.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir la valeur comptable.

La valeur actuelle a été retenue comme la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Stocks et en-cours

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Commentaires spécifiques sur les provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Commentaires spécifiques sur les honoraires

Le montant des honoraires du Commissaires aux comptes est inclus dans les comptes consolidés d'Aalberts NV.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le postes « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

Une provision est comptabilisée le cas échéant, lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir leur valeur comptable. La valeur actuelle a été retenue comme étant la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Commentaires spécifiques sur les indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en engagements hors bilan.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Commentaires spécifiques sur le chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitements.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS POST CLOTURES

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (K€)

<i>Immobilisations brutes</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	3 823			3 823
Immobilisations corporelles	41 406	1 484	522	42 368
Immobilisations financières	29			29
TOTAL	45 258	1 484	522	46 220

Les fonds de commerce sont constitués en très grande partie d’éléments d’actif apportés par la société Thermicentre lors de la fusion absorption de celle-ci en 2005. Lors de cette fusion, les apports ont été effectués pour leur valeur réévaluée. Cette valeur avait été appréciée par application de la méthode dite de la valeur de rente du Goodwill capitalisée sur 8 ans sur l’actif net comptable corrigé rémunéré au taux de rendement obligataire de 5,5 %.

La société n'a pas réalisé de mises hors service des immobilisations sur 2024.

Le montant total des immobilisations en cours en fin d'exercice s'élève à 1 481 K€

<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	484	17		501
Immobilisations corporelles	30 143	1 634		31 777
TOTAL	30 627	1 651		32 278

<i>Nature des biens immobilisés</i>	<i>Montant</i>	<i>Amortissements et Provisions</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Durée</i>
Conc.brevets.licences.logiciels	518	501	17	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	3 305		3 305	Non amort
Terrains	290		290	Non amort
Constructions	6 823	4 652	2 171	de 10 à 20 ans
Agenc.amenag.constructions				de 3 à 20 ans
Installations techniques materiels et outillages industriels	30 335	24 180	6 155	de 3 à 15 ans
Imm. amen . agenc divers	2 067	1 862	205	de 3 à 11 ans
Matériel de transport, manutention	63	48	15	de 3 à 10 ans
Mat.bureau . Informatique . Mobilier	1 309	1 033	276	de 1 à 10 ans
Immobilisations en cours	1 481		1 481	Non amort
Dépôts et Cautionnements	29		29	Non amort
TOTAL	46 220	32 276	13 944	

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

<i>Nature des dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisation corporelles				
Stocks et encours				
Comptes de tiers	40	8	2	46
Comptes financiers				
TOTAL	40	8	2	46

<i>Etat des créances</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Actif immobilisé	29		29
Actif circulant	10 844	10 786	58
Charges constatées d'avance	87	87	
TOTAL	10 960	10 873	87

Dont avec les entreprises liées, dans le poste actif circulant, 252 K€ correspondant à des créances clients et 7 180 K€ pour le cash pool et le solde de l'IS

<i>Charges constatées d'avance</i>
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la repercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur .

NOTES SUR LE BILAN PASSIF K€

<i>Mouvements de titres</i>	<i>Nombre</i>	<i>Val Nominale</i>	<i>Capital social</i>
Titres en début d'exercice	78	54,06	4 235
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	78	54,06	4 235

<i>Variation des capitaux propres</i>	<i>Montant</i>
Capitaux propres au 31/12/2023	20 230
Résultat de l'exercice	2 329
Distribution de dividendes	-2 000
Autres mouvements - provisions réglementées	
Capitaux propres au 31/12/2024	20 559

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Provisions pour impôts				
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	91	49	8	132
TOTAL	91	49	8	132

Les provisions pour risques et charges correspondent à la provision médailles du travail pour 93 k€ et une provision restructuration pour 39 k€.

Commentaires spécifiques sur les provisions pour charges

<i>provision pour impôt</i>	<i>Montant</i>
Provisions pour impôt au 31/12/2023	
NEANT	
Provisions pour impôt au 31/12/2024	

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant total</i>	<i>A moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses dont Compte courant	38	13	25	
Fournisseurs	1 926	1 926		
Dettes fiscales et sociales	2 261	2 261		
Autres Dettes	266	266		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 491	4 466	25	

Dont dans le poste fournisseurs (2 K€) correspondant à des entreprises liées

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de credit	
Emprunts et dettes financières divers	2
Fournisseurs	568
Dettes fiscales et sociales	1 899
Autres Dettes	24
Interets courus sur découverts	
TOTAL	2 493

NOTES SUR LE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	2024	2023	variation
France	19 806	21 764	-1 958
Etranger	387	238	149
TOTAL	20 193	22 002	-1 809

Détail des produits et charges financiers	charges	Produits
Escomptes accordés	5	
Autres produits (charges) financiers		229
TOTAL	5	229

Les 229 K€ correspondent à des produits de cash pool avec les entreprises liées

Détail des produits et charges exceptionnels	charges	Produits
Autres	39 1	137
TOTAL	40	137

Les 137 K€ correspondent à la restitution de la CSPE des années 2011-2013

Ventilation de la base fiscale et de l'impôt

Ventilation de la base fiscale	base comptable	reintégration	déduction	base fiscale
Résultat d'exploitation	3 018	47	14	3 051
Résultat financier	224			224
Résultat exceptionnel	100			100
Participation des salariés	-256	256	348	-348
TOTAL	3 086	303	362	3 027

Ventilation de l'impôt	base fiscale	impôt
Résultat d'exploitation	3 051	763
Résultat financier	224	56
Résultat exceptionnel	100	25
Participation des salariés	-348	-87
Déficit reportable		
Créances d'impôt à raison des déficits fiscaux		
Crédit Impot Recherche		
Contribution sociale 3,5%		
TOTAL	3 027	757

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Effet	base fin 2024	Impôt différé	base fin 2023	Impôt différé
Participation des salariés	Allègement	256	64	349	87
Provisions congés payés					
Provisions pour risque					
Total allègement d'IS à fin 2024		256	64	349	87
Total accroissement d'IS à fin 2024					

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes est inclus dans les comptes consolidés d'Aalberts NV

ENGAGEMENTS FINANCIERS K€

<i>Engagements donnés</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>		
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Autres</i>
Avals, cautions et garanties donnés Effets escomptés non échus Créances professionnelles cédées (Dailly) Sûretés réelles consenties Autres engagements				
TOTAL				

<i>Engagements reçus</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Accordés par</i>		
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Autres</i>
Avals, cautions et garanties reçues Créances garanties Autres engagements				
TOTAL				

<i>Engagements réciproques</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>
Abandons de créances conditionnelles Intérêts à échoir sur emprunts Engagement de crédit bail mobilier Découvert bancaire autorisé non utilisé Escompte autorisé non utilisé				
TOTAL				

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen par catégories de salariés	2024	2023
Cadres	21	24
Agents de maîtrise	22	28
Employés	10	3
Ouvriers	54	50
TOTAL	107	105

Suite au changement de classification de la CCN de le Métallurgie, les catégories ont changé en 2024.

Intégration fiscale
La société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts France SARL Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt. L'accord prévoit au bénéfice des sociétés intégrées une réallocation immédiate des économies d'impôts liées aux déficits et moins values générées par les sociétés membres intégrées. Seule la partie des déficits utilisée par le groupe peut donner droit à réallocation de l'économie d'impôt. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société
Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à d'adresse suivante : Sanderburgerlaan 4 3947 CS Langbroek THE NEDERLANDS

Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses :

- L'augmentation annuelle des salaires est de :
 - 3 % constant pour la catégorie Cadres
 - 3 % constant pour la catégorie non Cadres
- Le taux d'actualisation est de 3,60 %
- Le départ est prévu sauf dérogation individuelle à :
 - de 64 à 65 ans pour la catégorie Cadre
 - de 60 à 63 ans pour la catégorie non Cadre
- Le taux de rotation retenu est
 - médium pour la catégorie Cadre
 - médium pour la catégorie non Cadre
- Le taux de charges sociales retenu est
 - 48 % pour la catégorie Cadre
 - 39 % pour la catégorie non Cadre
- Le départ intervient à l'initiative du salarié
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire Insee 2018-2020 M/F
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective proratisée.

Les engagements :

Le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus s'établit ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dette actuarielle ou passif social à la clôture de l'exercice	849	854

AUTRES INFORMATIONS (suite)

Transactions avec les parties liées
Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.

Evénements post clôture